



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

N° : 2022/0710/05

**OBJET : CONVENTION AVEC
NEWREST RESTAURATION
POUR LE PORTAGE DE
REPAS**

Le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, 16 rue de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absente : Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20221007-2022071005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Secrétaire élu pour la durée de la session : Julien BUISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le marché de restauration collective a été attribué à l'entreprise NEWREST France. Aussi, afin de pouvoir mener à bien la mission de portage de repas, il convient de signer avec elle une convention, comme cela avait été fait précédemment. Il donne lecture la proposition de convention.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Dit qu'il convient de signer une convention avec NEWREST France concernant le portage de repas,
2. Accepte la proposition de convention telle qu'annexée à la présente délibération,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Julien BUISSON